

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 février 2018

**Rapporteur :
Monsieur Dominique
SCOARNEC**

N° 18

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 15/02/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/02/2018 (accusé de réception du 14/02/2018)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Acquisition de deux emprises auprès de la SCI GFDI 88 rue Jules Verne

Dans le cadre d'un aménagement de voirie il est proposé l'acquisition de deux emprises rue Jules Verne à titre gratuit.

Afin de pouvoir aménager une liaison douce rue Jules Verne, il s'avère nécessaire d'acquérir une emprise de 119 m² environ, à prendre sur les parcelles cadastrées section EO numéros 69p et 71p appartenant à la SCI GDFI 88.

Le propriétaire cède gratuitement ces emprises à la ville qui, en contrepartie, prend à sa charge les frais afférents à ce transfert de propriété.

Il est précisé que l'intégration de ces emprises dans le domaine public routier communal sera effective le jour de la signature de l'acte.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser la ville de Quimper à acquérir ces emprises, à prendre sur les parcelles EO 69p et 71p, d'une surface totale d'environ 119 m² à titre gratuit ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir ;
- 3 - de décider le classement dans le domaine public routier communal de ces emprises suite à leur acquisition par la ville.